

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 janvier 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 30 janvier 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 29 janvier 2018

GEMAPI - MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU - CTMA SEVRE AMONT - SECTEUR CAN

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Michel HALGAN à Rabah LAICHOIR, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Marcel MOINARD à Jean-François SALANON, René PACAULT à Michel PANIER, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBault par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Jean-Claude FRADIN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Dominique JEUFFRAULT, Sophia MARC, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Michel HALGAN, Gérard LABORDERIE, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, René PACAULT, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 29 JANVIER 2018

GEMAPI - MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU - CTMA SEVRE AMONT - SECTEUR CAN

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En 2017, le SIC a réalisé les études préalables à la mise en place d'un complément au contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) Sèvre Amont sur son territoire (communes de Chauray, Saint-Gelais, Echiré, Saint-Maxire et Sciecq).

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence est exercée par la CAN.

Or, en 2018, les procédures administratives seront menées et en particulier la mise en œuvre de la procédure de DIG (déclaration d'intérêt général) et le dépôt d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

Les études et actions de terrain portées par la CAN ne démarreront qu'en 2019, à l'issue des procédures administratives.

Le programme du CTMA, d'une durée de 3 ans (2018-2020) s'établit au total à 567 910 € TTC, pour une charge de la CAN estimée à 75 000 € TTC, subventions et participations des autres porteurs de projet déduites. Il comporte :

- La restauration locale du lit mineur et de petite continuité écologique,
- La gestion du piétinement des berges,
- La restauration de frayère (maîtrise d'ouvrage FDPPMA),
- Une étude complémentaire sur les ouvrages hydrauliques à enjeu d'intérêt général (maîtrise d'ouvrage SECO),
- Un diagnostic faune/flore (maîtrise d'ouvrage FDPPMA),
- Une étude diagnostic biologique d'une zone humide prioritaire,
- Une étude de définition des enjeux odonates,
- Les frais administratifs,
- Les frais de fonctionnement, personnel et animation.

Le financement de ce programme a été intégré dans les études réalisées préalablement à la prise de compétence GEMAPI par la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le contenu du programme du CTMA détaillé ci-dessus et d'une durée de 3 ans, et en particulier, les actions portées par la CAN,
- Autoriser le Président ou Vice-Président Délégué à déposer le dossier « Déclaration d'Intérêt Général » et le dossier « loi sur l'Eau ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué